

ART CAPITAL DU 12 AU 17 FÉVRIER 2019

Grand Palais - Avenue Winston Churchill, Paris 75008

RÈGLEMENT DU SALON

ARTICLE 1 : BUT PROMOUVOIR la création dans les domaines suivants : peinture, sculpture, gravure, dessin, aquarelle, pastel, photographie, art numérique, céramique, etc...

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Tous les artistes, sociétaires ou non, peuvent exposer 1, ou 2, ou 3 œuvres, après paiement des droits correspondants, et s'ils sont à jour de leur cotisation.
- Les copies, les œuvres anonymes, les œuvres à caractère manifeste d'injure ou d'obscénité seront refusées.
- Les œuvres exposées peuvent être vendues. Les ventes sont faites au nom de l'artiste qui s'engage à verser 15% du montant de ladite vente sous forme de don à la Société des Artistes Indépendants.
- Notre catalogue mentionnant les coordonnées des artistes, **le dépôt de documents personnels auprès des œuvres n'est pas autorisé, la sécurité les retire automatiquement chaque matin.**
- Les boissons sont interdites sur le lieu d'exposition. Vous êtes priés de recevoir vos amis à l'espace bar.

ARTICLE 3 : DATE ET DELAIS

- **Début des inscriptions** des dossiers **COMPLETS, places limitées.**
- **Le vernissage** aura lieu le mardi **12 février 2019**, la présence de l'ensemble des artistes participants est vivement souhaitée.
- **Les invitations, les badges et consignes précises vous seront adressés environ 3 semaines avant la manifestation.**
- Veuillez consulter notre site internet régulièrement www.artistes-independants.fr
- **Dépôt des peintures** : le dimanche 10 février 2019 (horaires à venir)
- **Dépôt des sculptures et passage des transporteurs** : le lundi 11 février 2019 (horaires à venir)
- **Retrait des œuvres peintures et sculptures** : le dimanche 17 février 2019 (horaires à venir)
- **Retrait des œuvres pour les transporteurs** : le lundi 18 février 2019 de 8 h 00 à 10 h30
- **Lieu de dépôt et de retrait** :
 1. **Peintures** : Grand Palais porte principale, Av Winston Churchill, Paris 75008
 2. **Sculptures encombrantes** : Grand Palais - porte charretière, Cours La Reine
- Toutes les œuvres et colis déposés, en dehors des dates et horaires fixés ne seront accrochés que le lendemain du vernissage, soit le 14 février, à partir de 14h00

ARTICLE 4 / PRÉSENTATION DES OEUVRES

- **Nombres d'œuvres autorisées** :
 1. Toiles, dessins ; photographies et équivalents : 3 maximum
 2. Sculptures : Pour 3 inscrites, la 4^{ème} est offerte.
- **Format des peintures** : de **40 figure** (81x100cm) à **120 Figure** (130x195cm) Hauteur maximum \updownarrow = **200 cm** largeur maximum \leftrightarrow = **130 cm**. Nous consulter pour les formats de dimensions supérieures. **Œuvres sur papier** format soleil 60x80 cm minimum. **Sculpture** : 1 m² sur sol et 250 cm maximum de hauteur, Les dimensions et les poids des sculptures doivent être indiqués ; **socles ignifugés** obligatoires.
- **Les artistes doivent très soigneusement assembler leurs œuvres dans le cas d'un diptyque ou triptyque.** Si la présentation des œuvres n'est pas conforme au règlement, le Commissaire Général se réserve le droit de ne pas les accrocher.
- **Seul le cadre américain est accepté.** Les retours des châssis devront être peints ou recouverts d'un ruban cache-clois. Les verres sont interdits.
- **Accrochage par piton obligatoire, à l'exclusion de tout cordon.** Les châssis devront donc être solides, avec pré-perçage du point d'accrochage. Le piton est à fournir (scotché au dos des œuvres).
- **Identité** : **les œuvres** doivent porter au dos, ou sur le socle, des étiquettes précisant le nom de l'exposant, la nature et le titre de l'œuvre conformément à la notice d'inscription, et le prix de vente souhaité.
- Si vous désirez que plusieurs œuvres soient exposées dans un espace rapproché, il est nécessaire qu'elles soient de même tonalité de palette ou de même tendance.

ARTICLE 5 : DROITS D'ACCROCHAGE AVEC 1 CATALOGUE OFFERT

- **Tarif par œuvre exposée ; sculpture, peinture ou œuvre sur papier** :
 1. **Sociétaire** = 360 €
 2. **Exposant** = 390 €

3. **Les groupes** de plus de 10 œuvres : nous consulter avant d'envoyer le dossier. (L'accrochage doit se fait par leur groupe)
4. **Les Jeunes Artistes de moins de 30 ans** exposent **gratuitement** 1 ou 2 œuvres (seulement 10 places disponibles). Merci de nous envoyer votre CV avec une copie de votre pièce d'identité et les photos des œuvres.
5. **Artiste non – sociétaire** : Ajouter les frais administratifs : **98 €**
6. **Exposants étrangers** : ajouter 20 € de frais bancaires pour chaque virement, tous les chèques étrangers sont refusés. (IBAN : FR75 2004 1000 0100 3043 6N02 056 – BIC : PSSTFRPPPAR - Titulaire : STE ARTISTES INDEPENDANTS Domiciliation : La Banque Postale – Centre de Paris – 75729 Paris Cedex 15).

ARTICLE 6 : CATALOGUE ET REPRODUCTIONS

- **Les Photos de vos œuvres doivent impérativement nous être communiquées avant le 30 novembre 2018 pour figurer dans notre catalogue.**
- Le catalogue du Salon sera édité et mis en vente lors de l'exposition.
- Tarif de l'insertion de la photo :
 1. **La demi-page** : = **140€** par reproduction
 2. **La pleine page** : = **270€** par reproduction (pour une page entière une photo en hauteur uniquement).
- Pour ces reproductions, chaque artiste nous enverra en même temps que le dossier candidature LA FICHE CATALOGUE. Aucun fichier ni support informatique ne seront rendus à l'artiste.
- L'artiste s'engage à **ne pas demander à la Société des Artistes Indépendants, un droit de reproduction** pour les œuvres reproduites dans le catalogue, sur notre site Internet ou via un média traitant du Salon des Artistes Indépendants ou Art Capital, **et il déclare renoncer aux droits de reproduction associés.**

ARTICLE 7 : CONSTITUTION DU DOSSIER CANDIDATURE

- Les dossiers complets sont à envoyer à la Société des Artistes Indépendants, Grand Palais - porte C, Avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris. Ils doivent comporter :
 1. **La notice de candidature**
 2. **La fiche catalogue pour tous les exposants**, remplies correctement et TRÈS lisiblement, en LETTRES MAJUCULES y compris les adresses mails.
 3. **Le règlement du salon** lu, approuvé et signé
 4. **Le paiement global**, à l'ordre de : **Société des Artistes Indépendants**, en un ou plusieurs chèques, pouvant tous être encaissés avant le 15 décembre 2018. Le 1^{er} chèque est encaissable dès l'enregistrement du dossier. Ces chèques seront datés du même jour que celui de l'envoi du dossier.
 5. **6 timbres** pour affranchissement de 20gr, destinés à l'envoi des invitations, **ou du retour d'un dossier incomplet.**
 6. **Photos des œuvres** à exposer, pour que les Commissaires organisent leur implantation : Ces photos prises de face doivent nous être adressées sous format informatique par emails ou transfert FTP (ex : Wetransfert.com), ou clé USB en indiquant dans le nom du fichier : le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, sa technique (acrylique, huile, ...) et ses dimensions.

Tout dossier incomplet sera refusé

ARTICLE 8 : PRESTATION DE LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES INDÉPENDANTS

- Nous vous proposons l'insertion annuelle sur notre site internet d'une ou plusieurs œuvres.
- La Société des Artistes Indépendants offre la possibilité d'exposer au Salon 1 ou 2 petits formats, uniquement aux artistes exposant des grands formats (dimension obligatoire 2F, soit 24x19 cm et ce, **gratuitement.**
- Le Commissaire Général en accord avec le Président détermine les emplacements des œuvres. Ils n'ont pas à justifier leurs choix. Pendant l'accrochage, l'accès à l'espace de l'exposition est interdit à toute personne étrangère à ce placement, (les bénévoles auront leurs badges)

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de contestation d'emplacement

- **Toute œuvre non conforme au règlement sera refusée**
- La Société des Artistes Indépendants décline toute responsabilité en cas de perte, avaries dues au montage, démontage et transport, vol ou incendie des œuvres exposées. Il est recommandé aux participants de contracter une assurance personnelle contre tous ces risques. Aucune réclamation ne sera admise.
- **La signature du règlement vaut approbation et exclut tout recours contre la Société des Artistes Indépendants et du Grand Palais-Réunion des Musées Nationaux**

Attention : La Société des Artistes Indépendants doit respecter les consignes données par l'Organisation du Grand Palais, notamment en matière de sécurité. C'est ainsi que Les œuvres ne pourront pas être déplacées ni sorties avant la date fixée. **La présentation du bon de sortie sera obligatoire.**

Ce règlement doit être retourné daté, signé et approuvé, avec l'ensemble des éléments du dossier

Lu et approuvé le règlement

Votre nom

Date et signature

Envoie des dossiers :

Société des Artistes Indépendants, Grand Palais Porte C,
Avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris

Téléphone : 01 45 63 39 15 www.artistes-independants.fr / courriel : contact@artistes-independants.fr
Permanence au Siège : mardi et jeudi de 14h00 à 17h00 – Siret : 784 854 960 00027 NAF 9499Z

ART CAPITAL – GRAND PALAIS - 12 au 17 FÉVRIER 2019

NOTICE DE CANDIDATURE

Nom.....Prénom.....Date de naissance.....

Pseudonyme : (si indiqué, ce nom sera dans le catalogue).....

Adresse complète :

.....

Téléphone.....

E-mail :.....Site internet :.....

Sociétaire Non Sociétaire (cocher mention correspond)

FRAIS

D'accrochage

Sociétaire : = 360€ par œuvre€
Exposant : = 390€ par œuvre€

Catalogue :

Demi-page : = 140€ par photo€
Pleine page : = 270€ par photo€

Site internet : sur notre site internet pendant un an :

1 photo avec lien et e-mail = 80€€
4 photos avec texte, lien et e-mail = 170€€
Renouvellement avec changement 4 photos =120€ 1 photo = 80€€

Frais administratifs pour les non sociétaire = 98€€

Frais bancaire étrangers : 20€ ajouter impérativement à chaque virement€

TOTAL GENERAL :.....€

GRAND FORMAT

Titre des œuvres	Nature des œuvres (huile, acryl, aqua etc...)	Dimension L↔ x H↕ cm Et poids pour sculpture	Prix de vente € obligatoire

PETIT FORMAT (24 x 19 cm, format obligatoire)

Titre des œuvres	Nature des œuvres (huile, acryl, aqua etc...)	Dimension F2 24 x 19 cm	Prix de vente € obligatoire

ART CAPITAL – du 12 au 17 FÉVRIER 2019

Grand Palais-Réunion des Musées Nationaux

FICHE CATALOGUE

A remplir par tous les participants sans exception, le tout en majuscules

Nom : Prénom : Date de naissance :
Pseudonyme (si indiqué, vous paraîtrez sous ce nom dans le catalogue) :

Adresse complète

Rue Code de postal

Ville Pays

Téléphone Email

Site internet

TITRE DES ŒUVRES EXPOSÉES AU SALON ET QUI FIGURERONT DANS L'INDEX DU CATALOGUE

1/

2/

3/

4/

A remplir par les participants désirant une reproduction de leur(s) œuvre(s) dans le catalogue

Titre de l'œuvre n° 1 : ½ page pleine page

Technique : Format : L cm x H cm/ Poids Kg

Titre de l'œuvre n° 2 : ½ page pleine page

Technique : Format : L cm x H cm/ Poids Kg

Titre de l'œuvre n° 3 : ½ page pleine page

Technique : Format : L cm x H cm/ Poids Kg

Titre de l'œuvre n° 4 : ½ page pleine page

Technique : Format : L cm x H cm / Poids Kg

J'accepte que les photos de mes œuvres soient utilisées en totalité ou en partie comme éléments graphiques du catalogue (voir article 6 du règlement Salon) -

- Les photos des œuvres prises de face doivent nous être adressées sous format informatique par emails ou transfert FTP (ex : Wetransfert.com), ou clé USB en indiquant dans le nom du fichier : le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, sa technique (acrylique, huile, ...) et ses dimensions.

- Le type du fichier peut être un jpeg, tiff ou psd

- Le fichier doit être enregistré en 300 DPI aux tailles suivantes : Horizontaux 18 cm et Verticaux 24 cm minimum (Aucun fichier ni support informatique ne seront rendus, ils seront détruits tous, sans exception.)

Date :

Signature

Site internet de notre Association - 2019 (À remplir en lettres majuscules même votre adresse email)

NOM et PRENOM.....

PSEUDONYME (Si indiqué, c'est sous ce nom que vous serez mentionné sur le site) :

.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....Email.....

Site internet.....

Facebook.....

Je désire exposer, pour 12 mois, sur le site internet : www.artistes-independants.fr (la mise en ligne se fera en septembre), en m'acquittant des frais optionnels indiqués ci-dessous, **(NB. : l'inscription au Salon est obligatoire pour bénéficier de cette offre) :**

Hébergement de 4 œuvres, incluant les titre, technique, dimensions, votre CV en 5 lignes, le lien vers votre site internet et votre adresse email – Si vous n'avez pas de site internet, mention votre téléphone ou votre compte Facebook : 170€

Hébergement d'1 œuvre, incluant les titre, technique, dimensions avec le lien vers votre site internet, Si vous n'avez pas de site internet, mention de votre téléphone ou votre compte Facebook : 80€

Renouvellement du site 2017 (4 œuvres) : 120€

Renouvellement du site 2017 (1 œuvre) : 80€

Merci de nous envoyer vos fichiers en basse résolution par email, wetransfert.com, etc...

Fait à Le.....

Signature.....

Vous souhaitez être bénévoles pendant la durée du Salon ou toute l'année au bureau :

Faites-vous connaître à notre secrétariat dès à présent avec vos disponibilités et savoir-faire.

Vous souhaitez faire partie de notre Association en étant membre donateur ou bienfaiteur :

Faites-un don à partir de 100€.

Votre nom sera mentionné dans le catalogue du Salon Art Capital 2019, sur la page réservée à cet effet.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN